



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2014-035

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE,  
Maylis COSTAMAGNO, Nathalie FORESTIER, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Fabien MICHEL,  
Roland NARDELLI, Bertrand STELZ.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Aude ABIME,  
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRE,  
Virginie MICHEL représentée par Bertrand STELZ.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    - Contre : 0    - Abstention : 0

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2014 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune le budget primitif de l'exercice  
2014 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 123 748.69 €</b>	<b>1 123 748.69 €</b>

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>452 730.58 €</b>	<b>452 730.58 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2014 de la Commune. tels que définis ci-dessus.
- PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

